

WEBER (*Arthur-Jules-César*), Receveur des droits de sortie et directeur à l'administration centrale (Ostende, 25.8.1853 — Bruxelles, 22.2.1929). Fils de Jean-Théophile-Ferdinand et de Minne, Dorothée-Thérèse.

A. Weber fait des études moyennes à Ostende et suit des cours de comptabilité dans une institution de la ville. A dix-sept ans, il s'engage au 3^e régiment de ligne, où il est bientôt nommé sergent. Après huit années de service militaire, il quitte l'armée avec le grade d'adjudant et entre, en qualité de comptable, au service d'une firme privée. Au début de 1884, chaudement recommandé par son ancien chef de corps, le major Lacroix, il est admis comme adjoint par l'Association Internationale du Congo et va s'embarquer à Liverpool le 20 février. Un mois plus tard, il débarque au Congo. Désigné pour la province du Kwilu-Niadi placée sous le commandement suprême de Grant Elliott, il va seconder Waterinckx à Rudolfstad. Après quelques semaines d'apprentissage de la vie coloniale, il est envoyé comme chef de poste à Baudouinville. Au mois de juin, il passe à Grantville et le 1^{er} août, il est désigné pour commander la station de Mayumba. En juin 1885, à la veille de la proclamation de l'indépendance de l'État congolais par sir Francis de Winton, il arrive à Vivi, où lui est confiée la direction des magasins d'approvisionnement. Quelque temps après, il assure, à titre intérimaire, celle du sanatorium de Boma et le 20 novembre de la même année, il est désigné comme second à la station de Boma-rive. Il passe ensuite au département des Finances de l'État et remplit, à Boma même, les fonctions de chef du bureau des postes tout en assumant, conjointement, celles d'officier de l'état-civil. A partir de février 1886, s'ajoutent encore à ses activités, celles de greffier adjoint auprès du tribunal d'appel. Le 4 juin suivant, toujours à Boma, il est nommé receveur des droits de

sortie, tout en continuant, d'autre part, à collaborer avec Dekeyser et Massart, à l'organisation de l'administration des Postes de l'État Indépendant qui avait adhéré, dès le 17 septembre 1885, à la convention postale universelle.

Weber rentre en Belgique le 27 janvier 1887, après avoir effectué en Afrique un terme de près de trois ans au cours duquel il a exercé les fonctions les plus diverses. L'occasion lui a ainsi été donnée de fournir la preuve qu'il possédait les multiples aptitudes que l'on exigeait des « partants » d'alors. Néanmoins, il fut retenu à Bruxelles pour collaborer à l'organisation de l'administration naissante de l'État Indépendant. Entré comme chef de bureau, il y poursuivit sa carrière et fut nommé, en 1909, directeur à titre personnel du Service de la Trésorerie et de la Dette publique. Placé en disponibilité pour cause de suppression d'emploi en 1914, il reprit du service à l'armée mobilisé en qualité de volontaire pour la durée des hostilités et fut admis à la retraite en octobre 1921.

Outre l'Étoile de service qui lui avait été décernée en raison des services rendus au Congo, Arthur Weber était titulaire de plusieurs distinctions honorifiques, tant belges qu'étrangères : commandeur de l'Ordre royal du Lion, commandeur de l'Ordre de Léopold II, officier de l'Ordre de Léopold ; Croix civique de 1^{re} classe ; Médaille commémorative de la campagne 1914-1918 et Médaille de la Victoire ; Médaille commémorative 1870-1871 ; Médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II ; chevalier de la Légion d'honneur ; officier de l'Ordre de l'Étoile Noire du Bénin ; chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Ordre du Lion et du Soleil de 4^e classe.

23 août 1952.

A. Lacroix.

[R. C.]

Reg. matr. n^o 230. — *Le Journal du Congo*, 5 octobre 1912, p. 2. — *Trib. cong.*, 28 février 1929, p. 3. — Chapaux, A., *Le Congo*, éd. Ch. Rozet, Brux., 1894, pp. 103, 104, 650 et 655. — Delcommune, A., *Vingt années de vie africaine*, 2 vol, Larcier, Brux., 1922, I, 183.